L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en soit donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes (exant magasins de détail), $60; les Banques, Compagnies d'Assurance, et autres institutions publiques, $90, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un car[ré] chaque fois, et rotation par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens, meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer à raison des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., leur seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $ [illegible].

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics ou toute autre annonce d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

BANQUE DU CANAL.

Nouvelle Orléans, 2 novembre 1844.

AVIS. Les actionnaires de cette institution sont par le présent notifiés, qu'une élection de neuf directeurs pour servir durant l'année prochaine, aura lieu dans la maison de banque, rue des Magasins de Bonh., lundi, 2 de décembre prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après midi.

25 nov N. N. WILKINSON, Caissier.

COLLEGE MANDEVILLE.

PERSONNEL DU PROFESSORAT.

LEWIS ELKIN, Président et Professeur de Mathématiques.
ALBERT W. KEY, M. D., Professeur d'Anglais et de Mathématiques.
deWILLIAM F. ROE, Professeur d'Anglais, de Latin et Grec.
PIERRE JULIAN, Professeur de Français;
J. BEER LOPEZ, Professeur d'Espagnol.
CHARLES H. FONDE, Professeur de Dessin.
F. SCHERER, Maître d'Escrime et de Tactique militaire.
J. SNYDER, Maître d'Ecole.

☞ Les personnes suivantes, ayant leurs enfans à cette institution, sont à même d'en donner des informations.

Wm. Everet, Esq.	John Martin, Esq.
Hon. Edw. Simon, de la	Théophile Fortier, Esq.
[illegible]	J. P. Whitney, Esq.
Hon. Maunsel White	Alexander Phillips, Esq.
Hon. Jugs Jones, à Covington,	Joachim Kohn, Esq.
	J. A. Barelli, Esq.
R. B. Lebeau, Esq.	J. B. Leefe, Esq.
R. J. Palfrey, Esq.	Théodore Shute, Esq.
Thomas Toby, Esq.	Daniel Frederick, Esq.
Richard M. Carter, Esq.	Thomas Fellows, Esq.
Gustavus Schmidt, Esq.	A. P. Lanaux, Esq.
Louis Texassier, Esq.	Richard Charles, Esq.

☞ Philippe Guesnon, Esq., est agent du Collège.
26 nov 3m

COURS DE LANGUES.
CLASSES DU SOIR.

LE soussigné, professeur de Langues Modernes, informe respectueusement les Messieurs qui désirent acquérir une parfaite connaissance de la langue Anglaise ou Espagnole, qu'il ouvrira de nouveaux cours le mercredi quatre décembre.

Pourquoi tant on hésiter à étudier une langue vivante par la vraie méthode, lorsqu'il est suffisamment prouvé que les vieilles méthodes d'instruction (méthodes des Jésuites) ont été la cause principale de ce que des milliers de personnes ont abandonné les études de cette branche, la plus importante dans l'instruction, après avoir fait de grandes dépenses et perdu beaucoup de temps en ne faisant que des études infructueuses.

La méthode que le soussigné offre au public, est fondée sur les règles de la nature. C'est un système complet dans tous ses détails, n'ayant jamais été publié ni adopté par aucun professeur, et par lequel les élèves parviennent, (sans étudier la grammaire ni aucun autre livre) non seulement à lire et à écrire l'Anglais, le Français, l'Espagnol, etc., mais, ce qui est plus important, à parler et comprendre ces langues parfaitement.

Les faits sont d'ailleurs preuve. Ainsi quelque sceptique que l'on soit, on peut s'assurer de la vérité de ce que j'avance, devant les résultats obtenus par plusieurs personnes de la plus haute respectabilité, qui ont suivi leurs cours mon établissement, rue de la Douane, No 191, près des Remparts. J. R. De PALOS,

Professeur de langues modernes.

P. S. M. Palos, plein de reconnaissance pour les marques de confiance qu'il a reçues du public, et encouragé par les succès incomparables qu'il a obtenus dans la carrière de l'enseignement, informe respectueusement les parens et les tuteurs que son institution nommée l'Académie Moderne, sera ouverte le neuf de janvier prochain, pour la réception des élèves. 25 nov

MME. BROWN

ANNONCE au public qu'elle vient d'ouvrir un Externat rue Dauphine, No. 125, pour la classe de couleur. Les études des classes sont: Le Français, l'Anglais et l'Espagnol, la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie et la Musique. Les ouvrages à l'aiguille, tels que coutures et broderies en tous genres. La parfaite connaissance d'une langue ne pouvant s'acquérir qu'en parlant constamment, les classes se feront également en Anglais et en Français. 8 nov 1m

SURGI & DEPOUILLY,
ARPENTEURS, ARCHITECTES,

ONT transporté leur office, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, au-dessus du bureau de leurs ventes. 19 nov 1m

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
Importeur en gros et en détail,

☞ TIENT constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c. &c. A transporté son magasin du faubourg Delassize à l'encoignure des rues Annet et Tchoupitoulas, en face du bac de Gretna.
29 nov 1an

HOTEL DORLEANS
RUE DE CHARTRES,
Entre les rues St. Louis et Toulouse,
No 1[illegible]

ANTOINE GEORGE, propriétaire de cet établissement, a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et les voyageurs que ledit Hotel vient d'être réparé et l'ameublement entièrement changé, que l'on pourra avoir des chambres, la nourriture comprise, à raison de $1½ par jour ou une piastre par jour. Appartemens pour familles depuis une piastre par jour jusqu'à deux piastres.

La table sera toujours servie abondamment, et aucune peine ne sera épargnée pour la rendre agréable aux personnes qui voudront bien la favoriser de leur patronage.

Le prix de la pension est fixé à Seize piastres par mois pour le déjeuner et le dîner. On prend comme pensionnaires des personnes qui se font servir dehors à des conditions modérées. 8 nov 3m

CURE RADICALE DES CORS,
Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur.

LE Dr ROSENBERG, de Varsovie, capitale de la Pologne, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle Orléans, et aux habitants en général, qu'il entreprend l'extirpation des cors, excroissances de chair sur les ongles, durillons et généralement toutes les substances dures qui naissent sur ou entre les orteils, par le moyen d'un élixir de sa composition. L'opération se fait en quinze minutes, sans que l'on ait à couper et sans que l'on éprouve aucun mal. Immédiatement après, l'on peut reprendre le cours de ses occupations, sans le moindre désagrément.

Le Dr Rosenberg est porteur de certificats très flatteurs qui lui ont été donnés tant en France que dans les autres contrées, par des médecins et chirurgiens, ou sur ap[pe]l des cures.

Le Dr R reçoit tous les jours, depuis 9 heures et demie du matin jusqu'à 11 heures et demie, et depuis 1 jusqu'à 3 heures de l'après midi, au No 171 rue de Chartres, vis-à-vis encoignure Jefferson. 4 nov 6m

M. DUBUISSON,

CHIRURGIEN DENTISTE, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver de New York, et qu'il apporte une belle collection de dents incorruptibles de premier choix, émaillés dans tous les sens, il vendra celles qui sont montées à pivot $2, et s'il les place lui même, on les paiera trois piastres, celles montées sur des plaques lui quatre piastres chaque. Il aurifiera ou cimentera les dents une piastre chaque, avec assurance du succès, même pour que les dents auraient fait éprouver le mal odontal. Il continuera à faire toutes les opérations pratiquées à la bouche et extraira les dents à cinquante cents, et les autres opérations à des termes les plus modérés. Sa demeure est rue de l'Esplanade, No. 187, entre Remparts et Bourgogne. On pourra le consulter gratis, et l'employer depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi.
25 nov 1m

L'ECOLE DE DROIT LOUISIANAISE

QUI est maintenant établie d'une manière permanente au No. 117, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, s'ouvrira le 15 décembre prochain pour le commencement des études.

Cette institution, la seule aux Etats-Unis où le Droit Civil soit enseigné et étudié, quoique d'une origine encore récente a reçu un accueil si flatteur du public, que le soussigné croit qu'il est de son devoir de n'épargner ni peines ni dépenses pour en étendre l'utilité autant que possible.

Le Cours d'étude est à la fois général et spécial.

Le Cours général embrasse les élémens de la science de la jurisprudence et est destiné à servir d'introduction au cours spécial. Il renferme indépendamment de l'explication de la philosophie du droit et de son utilité, l'histoire abrégée de la jurisprudence Romaine, Française et Espagnole et de la Loi Commune, étude indispensable à l'élève pour le mettre à même de comprendre les élémens de la Jurisprudence Louisianaise, de plus, le professeur développera les principes du droit moderne international et du droit constitutionnel &c. &c.

Le Cours Spécial comprendra l'étude de la Législation actuelle de la Louisiane, et ayant pour objet de rendre les élèves habiles à être admis au barreau, se compose de l'étude des divers auteurs mentionnés dans le règlement de la Cour Suprême du 20 novembre 1840 en tête du 1ème volume des Rapports de la Louisiane.

Adjointe à cette école est une bibliothèque de droit, très étendue et bien composée, renfermant plusieurs milliers de volumes. L'hon Henry A. Bullard, juge de la Cour Suprême, M. Christian Roselius, ancien avocat général et J. P. Benjamin s'adjoindront au soussigné pour donner des leçons dans ladite institution.

Conditions:—Cinquante piastres pour le cours; cent piastres pour le cours spécial. Chaque cours est de six mois. Les élèves qui s'abonneront au cours spécial seront admis sans frais additionnels au cours général.

Les demandes seront adressées au soussigné, qui s'empressera de fournir les renseignemens ultérieurs que l'on pourra désirer.

Nouvelle-Orléans le 5 oct 1844.
16 oct—6m GUSTAVE SCHMIDT.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:

300 paniers Huile de Marseille de la marque Plagnol et Posset, en bouteilles et 1/2 bouteilles;
1000 boîtes Sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, de la marque bien connue B. Guillou;
100 do Petits Pois;
150 paniers Vin de Champagne marques Etoile et la Couronne; 20 balles bouchons pointus et non pointus; 200 paniers guignolet d'Angers;
200 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc, bouteilles capsulées; 25 caisses Cur[acao] [illegible] marasquin;
100 caisses Olives verdales, 50 dito Câpres,
60 caisses Salaisons assorties, 50 do Liqueurs assorties,
20 caisses Eau de fleurs d'oranger,
30 paniers Bouteilles vides,
20 caisses Savon de Marseille;
50 barriques Vin rouge pour l'usage des familles;
100 caisses Absynthe Suisse, marque Sauvajot, Brunton & Co, 300 paniers Anisette fine et surfine;
150 caisses Macaroni et Vermicelle.

27 nov AUG. MOLIER, 90, rue St. Louis.

TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES de différentes qualités: PRINCIPAL, PRIMERAS, SEGUNDAS, TERCERAS, TRIPA, en gros et en détail, en vente par JOSE SAGARRA, Encoignure Trémé et Ursulines.
25 nov—6

Marchandises Sèches.

DAVID & CHAPUS,
No. 93, rue de Chartres.

OFFRENT EN VENTE, aux plus bas prix de la place pour du comptant seulement, un assortiment complet de MARCHANDISES D'AUTOMNE et D'HIVER, reçus par les derniers arrivages du Nord et de France.

Coton Lowell, No. 1 et 2, coton épais, marque Carolina; coton écru, 3/4, 4/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4, dito blanc et à chemises; Linsey à carreaux et unis, Kersey, différentes marques; Couvertures laine, 8/4, 10/4 et 12/4; Flanelle rouge, jaune, blanche, verte et bleue; Drap pilote; Kentucky jeans; Satinet de toutes les couleurs, Casimir français, anglais et américain, haute nouveauté dito satin noir, Twede pour paletots (double largeur 65 pouces); Tartan bleu et autres à petits et grands carreaux 65 pouces; Indiennes en couleurs, nouveaux dessins, Merrimack bleu et en couleurs; imitation merrimack bleu, cotonnade fantaisie pour pantalons, dito Log Cabin de Ripka; dito imitation, Denims plusieurs marques; Coutil à matelas, diverses largeurs et qualités, Bontis toile à grands et petits carreaux, Coton écru, croisé, Mouchoirs batiste de tous genres, Mousseline Suisse, unie et à fleurs; dito petit rideaux, Book muslins, Bish op lawns, Percales, couleurs assorties, dito croisée très fine pour tailleurs; Gingham bleue croisée, Serge en laine et en soie noire; Soierie noire pour robes, grande largeur et ordinaire; Crêpe noir pour voiles et pour chapeaux; Velours coton noir, dito en couleur; Rosine grise et blanche; Ouate pour servir ten, dito pour nappes; Nappes fil écrus; dito damassées blanches; Mouchoirs en fil français, dito en glais; Foulards soie; dito coton; mouchoirs coton imprimés, Toile d'Irlande; Shalls Stradella; dito Kabyle; dito Tartan; dito satin; dito tartan ombrés; dito barège (grande nouveauté); dito en laine, dito coton uni et broché; Echarpes cachemire; dito mousseline laine; dito barège unie et à rayures satinées; Gants de toutes les qualités pour hommes et pour femmes, Cravattes de fantaisie et soie d'Italie; Rubans de velour et de soie; Boutons de nacre, dito en os, dito en buffle pour varreuses et paletot, Bretelles caoutchouc nouveau genre, dito en soie, dito ordinaires; do pour nègres; Epingles unes, dito en jais pour la tête; Peignes en jais, ornements de tête; colliers et bracelets dito, Boutons pour dames, Soie à coudre, noire et en couleurs; Peignes d'ivoire, Fil Marshall, bleu, noir et gris, fil par 200 yards; Aiguilles courtes et longues; Passe-galons, Agraffes, capsules, bourses en soie et en coton; chemises, Mérinos; dito en coton; blanche et écrus caleçons tricotés; bas de mérinos noir et blanc, chaussons dito; Centotters de toutes les qualités, Mitaines laine; chaussons laine foulés; Dentelle blanche et noire de toutes les largeurs en fil, soie et coton. Bandes ou déplissables; lacets pour corsets; entredeux mousseline et jaconat; Tavelle laine dito en coton; bas de soie; dito filoselle, bas anglais; dito Allemands, dito français; chaussons dito chaussons, Angola, très épais; Souliers laine pour enfants; Cartes françaises, américaines et espagnoles, à une et deux têtes; Mousseline de laine française, haute nouveauté dito anglaise; Merinos français noir et en couleurs, Mousseline laine unie, noire et bleu, Marie Louise alpaca; Alpine noire, Couteaux, canifs, ciseaux et autre coutellerie. Bombazette noire et verte; Accordéons et articles de Paris. Toujours en magasin un grand assortiment du Ru baus nouveaux pour modistes.

Masques papier et cire, loups velours coton et soie, poupées habillées et autres. Un assortiment d'articles de nouveautés, robes de bal, &c. &c.

Messieurs les Tailleurs trouveront aussi tous les articles convenables pour leur état—tels que Canevas, Padding, Serge, Aiguilles, Soie, Sarge, Boutons, etc. etc.

Nouvelle Orléans, le 2 décembre 1844.

AU MAGASIN AU COMPTANT DE D. B. MACARTY,
Rue Bourbon, No 234.

INDIENNES à meuble, rouge blanc et jaune, dito à ramage avec bordures assorties, do à fleurs satinées, indienne française nouveaux dessins, mousseline imprimée dessins riches, cachemir d'Ecosse imprimé, mousseline laine unie noir et couleurs assorties, imitation Madras, mouchoirs Chollet, do en batiste, do à rivière ourlet et brodés, do garnis en Valenciennes, dentelle et entre deux en leur jeune, do maline, do fil d'Ecosse différentes hauteurs, cotonnade américaine, do française chinée, schales soie, de cachemir, do Thibet, voiles soie damassés, voiles, barège noirs, parapluies, ombrelles et pavolines pour dames et fillettes, gants soie et mi soie, do de chevreaux noirs, blancs et en couleur pour dames et pour hommes, cravates en satin, en gros de Naples en moire et en cachemir, bas soie, do mi soie, do en coton gris et écrus, cols brodés mon tés sur chemisettes brodées, bonnets brodés en batiste et en mousseline, peignes à retaper, à papillotes, en écaille et en buffle, soierie noire unie, moirée et à roses satinées de toutes largeurs, toile à drap et linge de table française, bourses en soie très riches, beaux éventails, écharpes en taffetas noirs, corsets avec et sans coutures, casquettes riques en drap et en velours pour enfans, crêpe blanc et noir, frange toise et chiffe, bonnets en batiste et en mousseline brodée, garnis en valenciennes, plumasserie, broderies et dentelles, boutons de nacre, bas, brodés et festonnés, flanelle blanche française, extra fine, couvertures en laine et en coton pour grands et petits lits, bretelles élastiques pour hommes et pour enfans, aussi un grand assortiment d'articles américains, tels que, indiennes, coton blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4, 6/4, 10/4 et 12/4.

Un assortiment de parfumeries fraîches, telles que pommade, crème de Perse, crème cocombiera, crèmes froide, &c. &c. 8 nov

HABILLEMENS FRANCAIS.

BATAILLE & DIGEY,
66, rue de Chartres, encoignure Bienville.

OFFRENT en vente leur Nouvel Assortiment de Marchandises Françaises, reçues par les derniers arrivages, et principalement par le n[avire] à Lion, venant du Havre. Cet assortiment se compose de tous les articles nécessaires pour la toilette des Messieurs et des Enfans, a été confectionné par d'excellens tailleurs, et les formes sont les plus à la mode en ce moment à Paris.

Désirant satisfaire leurs habitués et le public, B & B vendront leurs articles à des prix aussi réduits que dans aucun magasin de la Nelle Orléans. Ayant plus encore magasins à la campagne on écoule la balance de leur stock à la fin de chaque saison, lesdits offrent un vente des articles nouveaux et de première fraîcheur, Savoir:

Paletots drap fin, castor, pilote, casimir, twed, &c.

Redingotes drap noir bleu et en couleur, coleta et revers très larges, comme la mode.

Habits de mode et pour bal, très soignés pour le genre et la qualité.

Pantalons fantaisie raies et carreaux, dito en casimir noir, à tous les prix.

Gilets cachemire, soie, satin, casimir, de quatre formes différentes.

Manteaux ronds et mascara très élégants.

Robes de chambre nouvelles, doublées en laine et soie et Pantalons à pieds, aussi pour la chambre.

Chemises toile, devant en toile et en flanelle, Caleçons tricot en coton et en laine, Bretelles de toutes qualités, chapeaux soie et feutre, Parapluies coton, dito en soie, Gants chevreau noirs et couleurs; Cravattes noires, taffetas, gros grains, satin et fantaisie, longues et carrées, Foulards, &c.

Un superbe assortiment d'Habillemens pour jeunes gens et enfans, tels que Paletots, Redingottes, Manteaux, Pantalons, Gilets, &c., aussi à très bas prix. 28 oct

MEILLEUR MARCHE
QUE NULLE PART.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et principalement les dames de la Nouvelle Orléans qu'il vient de faire confectionner d'un assortiment de marchandises d'hiver, reçues par les navires Norman et Taglioni, du Havre, et Nelle Bowditch, de Boston. Cachemire d'Ecosse nouveau genre pour robes, couleur chiné et mousseline laine grande nouveauté do, mousseline laine anglaise nouvelle à carreaux et grandes raies, merinos français, anglais pour robes, à soie en couleurs, mousseline, taffetas rouge et autres, mouchoirs pour enfans, indiennes françaises, grande nouveauté, pour robes, do anglaises et américaines, Merrimack bleu pour domestique, indienne noire et demi deuil, indienne française à meubles, satin, gommé rouge, chamois et bleue, damassé laine et satin, gros de Naples et pointe de soie noir, largeur assorties, satin noir et couleurs, chinoise noire, assortie en qualités, mousseline laine, noire et demi deuil, barège noir, uni et à raies, Crêpe à raies, barège nouveau en couleurs et à carreaux, ombrelle à la Pengua, do douairière, mousseline unie, mousseline et brodée pour rideaux, do brodée, rayée et unie pour robes, assortie en qualité, nanson et percale blanche, do frappée, batiste d'Ecosse, blanche, coton blanc et écru, assorti en qualité, toile à draps 12/4 large, cotonnade française et américaine, nouvelle, pour pantalons, mouchoirs batiste à ourlet, rivière et à vignettes; mouchoirs madras et autres couleurs pour lien jaune; flanelle blanche extra fine et ordinaire, do rouge, verte et jaune; tapis pour devants de cheminées, gants fauvin pour dames, do fileté, égyptien, mitaines filets, noires et blanches; toile d'Irlande par pièce et demi pièce, toile à draps 12/4, large, serviettes ouvrées et damassées; couverture de laine française pour grand lit, bas de soie, noirs, blancs et à jour; do filoselle blancs et noirs, bas pour enfans et chaussons dans toutes les grandeurs et toutes couleurs, bas mérinos, blancs, noirs et gris; dentelles blanches en fil et coton; do noire soie et coton, boutons en nacre pour chemise et doré ou pour pantalon, fil, coton et soie à coudre assortie en couleurs et numéros, broderies; cols brodés, nouveaux, garnitures &c., cravattes soie noire et brochées, différentes couleurs, carrées et longues, fichus pour dames et chales tout laine et soie et en barège ouaté et non ouaté, agrafes, assorties en Nos. et qualités, rubans en soie et gros de Naples satiné dans tous les Nos. galons blancs et les cols, corsets pour dames.

☞ A partir de ce jour, le soussigné recevra chaque semaine, pendant la saison d'hiver, un assortiment d'indiennes les plus nouvelles et autres articles de nouveautés.

P. IBOS,
encoignure St Pierre et Bourbon.

CALVIN HUNTINGTON, No. 26, rue Bienville, offre à vendre les marchandises suivantes, par colis, maintenant en débarquement:

150 balles coton écru 4/4, marques L. C. M. et autres,
[illegible] do osnaburgs et Lowells 4/4, 3/4 de la Caroline;
25 do drill en coton de Suffolk et Amoskeag,
20 do toile à draps, coutil et cotonnade 4/4 de Wetham;
20 do Osnaburg de Dundee et Burlaps de 40 pouces
10 do toile de Russie pour serviettes;
10 do coton blanchi, kerseys, linseys, jeans, mouchoirs coton et à carreaux, de Kingston.
22 nov—3m

RECU par les navires Francis Depau, Taglioni et Nashville et à vendre par le soussigné, à très bas prix:

Drap façonné pour pantalons; cotonnade française; mousseline de laine, schalls cachemire et thibet, foulards de soie, cravattes satin et taffetas; fichus de soie et cachemire; coton pour rideaux, mouchoirs Madras; crêpe noir, rubans satin, taffetas et velours; chemises de couleur; cordons en soie à coudre en écheveaux et en bobines, lon de fil, gants de soie noire et couleurs, fil à coudre assorti, gilets de tricot; gants en peau 1/2 longs et courts, do en filet demi-longs et courts, mitaines longues et à doigts; gants de soie, noirs et couleur, bas et chaussettes de soie, laine et coton; bourses en soie, unies et brodées de perles; sacs velours brodés de perles; un grand assortiment d'articles de jais, tels que peignes, boutons, colliers, épingles et pendants; parapluies de soie, jarretières en peau avec élastiques; pantoufles pour dames, laines à broder; casquettes pour enfans en drap et velours; vernis de Nys & Co; couverts fer et composition; couteaux et canifs anglais; crème de Perse, moelle de boeuf, pommade de Lyon, moelle d'ours et autres parfumeries de Monpelas.—Une grande quantité d'autres articles tels que, épingles, aiguilles, boutons, peignes de toutes sortes; cuillers; fusils; carnassières; brosses à dents; fil bobine; bas de billards; dominos, cartes à jouer; dés à coudre, un bel assortiment de poupées, masques en carton; plumes; encre; papier à lettres, crayons, fournitures pour tailleurs et cordonniers.
8 nov TALAMON FRERES, 44 rue de Chartres

DRAPS FRANCAIS, CASIMIRS, ET SUPERBES DRAPS DE CASTOR.

NOUS venons d'ouvrir aujourd'hui, le plus vaste et le plus bel assortiment de DRAPS et de CASIMIRS qui ait été importé sur ce marché.

Nous appelons particulièrement l'attention des marchands détaillants et marchands tailleurs sur ces marchandises, qui seront vendues à bas prix.

H. DE GOER & RIFFLARD,
9 nov No. 21, rue des Magasins.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
Magasin d'Habillemens, en gros et en détail,
No. 30, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée.

EN outre de leur stock précédent, ont reçu par la navire Alfred, Alabama, Colombo, Yazoo, Empire et Ciudad, l'assortiment ci-après d'HABILLEMENTS FAITS, qu'ils offrent à très bas prix, pour du COMPTANT.

PALETOTS ET LEVITES.

En draps bleu, blanc, vert-noir, bleu-Besangue, et drap pilote gris; en Lowell jeans, Kentucky jeans, en casimir croisé, uni et rayé.

HABITS ET LEVITES.

En draps français, anglais, allemands et américains; bleus, bleu verts, bleu invisibles, verts, bruns et couleur d'or.

PANTALONS.—En casimir français et anglais, noir, uni, couleur chevreau, unis, rayés et bleus; en Kerseys, lindsey, Kentucky jeans, cotonnade et casimir satiné.

GILETS.—A cols retournés, croisés, en soie, velour et draps, noirs et à dessins, cachemire fantaisie, velour laine, satin noir, uni et à dessin, piqué de Marseilles; bombazet noir.

CHEMISES ET CALECONS.—En toile d'Irlande, toile écrue, coton, calicot, gingu, flanelle Canton, laine de tin, mérinos et coton, cols de chemise, écharpes en satin et mérinos, riches; bretelles en gomme élastique, cols, gants, bretelles coton et autres; 300 douzaines casquettes d'enfants, en vous-maris, drap et étoffe du Japon.

HABILLEMENTS D'ENFANTS—Paletots et Lévites, Gilets et Pantalons de tout genre.

Les habitants, marchands et pacotilleurs trouveront leur avantage en venant examiner ces marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. 7 nov

POUDRE à tirer—Du Eden Park—Les soussignés, agent pour la vente de cette poudre, en ont actuellement en magasin et en recevront, peu, un nouvel assortiment. Cette poudre a une vieille réputation dans le sud et dans l'Ouest et sera vendue à des termes avantageux à l'acquéreur. On en garantit la qualité.

16 oct WOOD & SIMMONS, 30, Magasins

MADAME DURALEN,
Rue Royale No. 156,

A l'honneur d'annoncer aux dames, qu'elle vient de recevoir des Polkas et des mantelets en velours et en soie moirée, noirs, ainsi que des manteaux à corsage en satin noir, fait à la dernière mode. 20 nov 1m

Mme MACÉ

Continue la vente à bas prix de ses marchandises, composant un assortiment de MODES ET NOUVEAUTES pour dames. Voulant tout liquider dans la saison elle ne peut trop répéter que ses prix sont réellement très avantageux.

Ayant un atelier dirigé par deux dames qu'elle a amené de France cette année, elle se charge comme par le passé de toute sorte de confections en Modes, rue Royale 165, près la rue Toulouse. 3 dec

Mme. LORIS,
[illegible]
Encoignure Conti & Bourbon.

Annonce aux Dames de la ville et de la campagne que, Mardi 5 Novembre, elle fera l'ouverture d'un bel assortiment de Marchandises qu'elle vient de recevoir par les navires Francis Depau et Taglioni. Tous les articles sont de premier choix, et sortent des meilleures maisons de Paris, savoir:

Modèles de Robes de ville,	Dentelles,
Do do de Bal,	Broderies de l'Exposition de 1844,
Do de Manteaux;	Lingerie do do,
Do de Manteaux,	Gants Jouvin, 1re qualité,
Do de Mantelets,	Bonnets dentelles,
Do de Coiffures,	Rubans de toute espèce,
Corsages de Jouville,	Robes de Bal et de Noce;
Do Polka;	Batiste de soie;
Mousseline de soie;	

Garnitures de gants pour bal.

Et en général tous les articles concernant la toilette des Dames. Mme Loris, comme par le passé, s'empressera de remplir les commandes qu'elle recevra. 5 novim

MADAME FANNY FRYER

A l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient d'arriver de Paris avec un joli assortiment de Marchandises dont elle a fait l'ouverture jeudi 21 courant. Elle prévient aussi les dames qu'elle a amené avec elle deux bonnes couturières en robes, ainsi que Mlle Olympe dont elles ont déjà apprécié les talens. 20 nov

OUVERTURE DU MAGASIN DE
P. ROULLIER
102, rue Royale.

MOUSSELINES laines imprimées, cachemires, laines imprimées, mérinos goffrés, robes de soirées de tous genres, robes de bal de hautes nouveautés, soieries en pièces, Chales et écharpes en laine, assortis, Chales et écharpes soies assorties, Chales et écharpes, crêpe de Chine brodés, Chales et écharpes en bareges, écharpes tul les brodées, grand assortiment valenciennes, dentelles noires et blanches, voilettes, tulles et dentelles, noirs et blancs, manteaux et mantelets soies, doublés, cravates fantaisies à sorties pour dames, cravates satin et cachemire, caleçons pour hommes, foulards soie et batiste fil pour hommes, mouchoirs batiste, brodés mouchoirs batiste, vignettes imprimées, mouchoirs batiste à jour, batiste en pièce, barège fantaisie et noir, brodeuses assorties, lingerie assortie, velours noirs et couleurs, fleurs et plumes assorties, chapeaux de paille, et tout ce qui concerne les marchandes de modes, rubans de soie de fantaisie, gants, filets blancs et noirs, gants, filets de soie blancs et noirs, gants soie blancs, noirs et couleurs pour hommes et pour femmes, toutes les fabriques et principalement tout ce qui concerne à la nouveauté. 25 nov 1m

☞ Aussi—Un assortiment de Chapeaux pour dames.

RUE ROYALE, No. 72.

J. FAIVRE, agent de plusieurs manufactures de France, a l'honneur d'informer les amateurs de musique qu'il vient de recevoir par les navires le Marengo, le Norman et le Taglioni, un assortiment choisi de pianos pianos de Pleyel et d'autres facteurs bien connus. Il a reçu bon nombre d'instruments divers ainsi qu'un assortiment de musique, qu'il offre à vendre à des prix modérés. Il continuera avec zèle les réparations, accords et locations de pianos ainsi que la fabrication de cet instrument dans tous les genres qu'on voudra lui commander.

Rue Royale No 72, entre Conti et Bienville. 4 nov

MUSIQUE NOUVELLE.

T. F. BENOIT prévient ses amis et le public qu'il a transporté son Magasin de Musique au No. 78, rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Il vient de recevoir par le Nashville un grand assortiment de Musique nouvelle, consistant de

ROMANCES & DE POLKAS

pour Piano. Aussi Un grand assortiment d'instrumens de tous genres, Orgues, &c.

On trouve chez lui des instrumens en cuivre pour musique militaire, des premiers fabricans de Paris.

A DES PRIX TRES BAS. 8 nov

AVIS.

LE soussigné prévient le public qu'il se charge de cette année de la musique pour bals de Société, sérénades, ou ique militaire, &c.

Il se propose aussi de donner des leçons de musique chez lui, en ville, et d'arranger la musique pour tous instrumens.

Il sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public.

S'adresser chez M. T. F. Benoit, rue de Chartres, No. 78 ou à son domicile, encoignure St Pierre et Bourbon, au 1er. F. KROLL. 29 oct—1m

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

L'ALMANACH DE LELIEVRE, connu pour les INDICATIONS UTILES qu'il contient, et calculé exactement pour le méridien de la Nouvelle-Orléans, est actuellement en vente, encoignure Royale et Ste Anne.
1 sept ☞

COLLEGE WASHINGTON.

(A un mille au-dessous du Couvent des Ursulines.)

DIRIGE PAR
J. CHANUT,
LICENCIÉ ES LETTRES,

Ancien professeur d'Histoire au Collège Royal de Henry IV, à Paris, Ex Vice Président et Professeur au Collège Jefferson (Louisiane.)

CETTE institution, qui, [illegible] a été principalement fondée pour une ÉDUCATION CLASSIQUE ET SPÉCIALE POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES. Toutes les leçons y sont données, par un Français, son associé, professeur déjà ancien en ce pays et un PROFESSEUR SPÉCIAL de langue anglaise, venu du Nord, et demeurant dans la maison.

Les diverses branches d'instruction, énoncées dans le Prospectus, qu'on trouvera chez tous les libraires, seront cultivées avec le même soin; mais l'anglais paraît au directeur d'une telle importance pour ce pays, qu'il mettra une attention spéciale à le faire dominer dans l'enseignement, et à rendre les élèves capables de l'écrire et de le parler avec facilité, pureté et élégance.

M. Chanut saisit cette occasion de répondre à un mot à divers bruits, répandus par une malveillance qu'on n'a pas trop de qualifier, et répétés avec une bien grande légèreté et qui, par exemple, le font voyager dans l'Ouest et au Nord, tandis qu'il n'a pas quitté un moment sa maison, et qu'il s'est occupé assidûment des élèves confiés à ses soins par plusieurs familles respectables. Tous ces bruits sont inexacts et faux.

Conditions:

Pensionnaires, $25, avec blanchissage; $32, sans blanchissage.

Demi-pensionnaires, $15—Externes, $5 et 10, suivant l'âge et les branches d'instruction.

☞ LES PRIX CI-DESSUS COMPRENNENT TOUS LES FRAIS, la fourniture des livres excepté.
21 sept—☞

EN VENTE CHEZ LELIEVRE,
Encoignure Royale et Ste. Anne

RECU par le Marengo, un bel assortiment de Livres de Prières, reliures en tout genre, et à des prix très réduits.

Divers traités du jeu de Echecs.

Ouvrages pour et contre le MAGNETISME ANIMAL, Deleuze, Burdin et Dubois, Despine Lauliner, Ricard, Aubert et l'abbé J. B. L.

Livres de classe et de lecture pour distribution de prix et récompenses, à reliures riches et à des prix très bas.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES. 5 oct

AVENDRE au débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:

300 barriques Vin rouge de diverses qualités,
5 do Haut Sauterne 1842, 27 do, dito,
140 do Haut Barsac, 27 do vin rouge Léoville
12 do Vinaigre blanc,
[illegible] caisses Vin rouge St. Julien, Château Margaux, Latour et Gruau Larose, en bouteilles et 1/2 dito;
1000 do contenant chacune 12 bouteilles Vin,
[illegible] bouteilles Cognac de J J Dupuy,
100 caisses Liqueurs assorties,
[illegible] do Cerises à l'eau de vie, 60 paniers guignolet,
50 do Fruits à l'eau de vie, 25 do absinthe Suisse;
250 paniers Anisette surfine, 20 caisses curaçao,
9 caisses Marasquin; 2 do truffes en demi boîtes,
2 do Moutarde en pots; 800 boîtes sardines,
50 caissons Fruits au vinaigre; 12 balles bouchons,
10 grosses écritoires en liège,
4 balles Vermicelle; 14 caisses prunes sèches,
7 douzaines Chemises en couleur,
100 caisses de conserves, sardines en boîtes 1/2 et 1/4 de boîtes, pâtés truffes, petits pois, cèpes, fruits conservés au jus en bouteilles et 1/2 bouteilles, champignons, haricots verts, &c.
10 caisses Vin de Sauterne 1842.
14 nov CH. DUFOUR, 44 Conti

AVENDRE au débarquement du navire Columbus, de Bordeaux,

15 barriques Vin rouge pour famille;
10 demi barriques Vin blanc de choix.
25 nov F. LONGIS, 116 rue Royale

F. & J. LACOSTE, Importeurs,
105, rue Royale.

EN débarquement des navires Vaillant, Cabot et Alexandre:

Vins de Bordeaux, tels que: Château Lafitte, en barriques, demi barriques et caisses; Château Margaux dito dito; St Estèphe dito dito; St. Julien Médoc dito dito; St. Emilion Nos 1 et 2, dito dito; Montferrand en barriques.

Un assortiment complet de liqueurs fines, surfines, superfines, fruits à l'eau de vie, curaçao, marasquin, absinthe, vin du Rhin, vins généreux assortis, vermut, anisette, Champagne No 1.

Aussi—Bouchons fins et mi-fins pour bouteilles et dame jeannes. 22 nov

COTONNADES &c. 10 caisses cotonnades Hamilton, 25 caisses idem Lowell, Clay, ainsi que rayées et unies; 10 do flanelles coton bleu; 5 do Peace Dale, uni; 100 balles toile à draps Chikopee, Cabot et Great Falls; à vendre par WM. FROST & Co.
18 nov 29 Vieille Levée

BOTTES, souliers et brodequins—126 caisses grosses bottes pour hommes, brodequins en veau et kip, pantoufles, brodequins pour enfans, à vendre par
22 nov TUFTS & HOBART, 20, Gravier

GRAINES fraîches de Jardinage d'importation récente. Garanties être de première qualité. WILLIAM DINN, No 11, rue de la Commune, encoignure Tchoupitoulas, Nile-Orleans.

La collection consiste en toutes variétés de graines à fleurs, potagères et de ferme, racines d'oignons, fleurs de Hollande; beaux rosiers, superbes dahlias doubles, de 100 différentes variétés; plantes de serres; arbrisseaux d'ornements et à fleurs; bourgeons de vignes, frênes, groseilliers, framboisiers, racines d'asperge, &c.

Aussi—Graines de trèfle, luzerne, timothy, gazon, blé, orge, froment, avoine d'Ecosse, mangel Wurzel et betteraves à sucre, de France, avec la direction pour cultiver la betterave et produire le sucre.

☞ Les marchands de la campagne pourront obtenir des graines mises avec précaution sous enveloppes étiquetées pour pouvoir les détailler, ou des boîtes de la valeur de $10 à $ 50, où bien ils pourront en acheter par douzaine de paquets, par livre ou boisseau, en faisant eux-mêmes leur choix sur le catalogue. Les habitants trouveront des boîtes bien assorties, de 4 à $6 chaque. Les jardiniers qui fournissent le marché seront traités raisonnablement.

Aussi—Des charrues, cultivateurs, des machines à égrainer et à couper de la paille, outils aratoires, etc.

Oiseaux des Canaries, chantant parfaitement; cages de toute sorte.

Graines pour oiseaux, avec un traité pour la manière d'élever les serins et autres oiseaux. 29 nov

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés ont à vendre de jolies indiennes à six sous un quart la yard; Indiennes couleurs garanties, à 10 cents;

Idem do supérieures, à 12 1/2 cents;
Idem 4/4 de large, à 20 cents;
Idem françaises 4/4, à 25 cents;

Mousseline de laine nouveau style, à 25 et 37 1/2 cents; Cachemire d'Ecosse, de 37 1/2 à 75 cents.

Aussi quantité d'autres marchandises, à vendre également à bas prix.
[illegible] nov MONOD & DAVOUX, 36 Chartres.

LES propriétaires de la manufacture de CIGARES, connue sous le nom de LORD BYRON, ayant appris que des contrefaçons et imitations des marques de cette manufacture ont paru sur plusieurs marchés d'Europe et du Nord Amérique, préviennent le public que chaque boîte contient, par en outre, le l'étiquette et du nom de LORD BYRON la marque de LINO QUIROS, est une contrefaçon. Ils donnent cet avis afin de mettre sur leurs gardes les consommateurs qui les honorent de leur confiance, et qu'ils ne soient pas trompés par ceux qui veulent abuser du crédit dont est honorée la manufacture des consignataires. Havane, septembre 1844.
3 dec 30 LINO QUIROS & Co

DEPOT DE GLACES
FRANÇAISES ET MIROIRS D'ALLEMAGNE

A. NOEL, rue Royale, No. 47,

VENANT d'arriver de France et d'Allemagne, a importé un grand assortiment de GLACES françaises et Miroirs d'Allemagne de toute grandeur, encadrées dans le plus nouveau genre. Aussi, Glaces de toilette, cadres dorés et en acajou, pour portraits et gravures, ornements pour rideaux, qu'il offre à vendre à un prix très modéré, il étamme aussi les vieilles glaces.
4 dec—3m

ENFANT TROUVÉ. Hier, à environ 6 heures de l'après midi, il a été trouvé, rue Poydras près de la rue des Magasins, un enfant blanc, âgé d'environ 3 ans, ayant les cheveux blonds et les yeux noirs, il porte une blouse bleue, et ne sait pas encore parler. Les parens de cet enfant pourront le réclamer rue Baronne No. 4.
3 dec

AVIS.

DES personnes malveillantes ayant fait courir le bruit que M. P. LANDE avait vendu sa pharmacie sise encoignure Bayou et Rempart, dans le but de lui faire du tort, le prie le public de croire que ces bruits sont faux et dictés par la seule jalousie.

Le soussigné, fondé de pouvoir de M. Landé, croit de son devoir de donner un démenti formel aux personnes qui à la personne qui s'amusent à faire circuler de pareilles faussetés.

Nouvelle Orléans, 3 décembre 1844.
3 dec—1 L. DELOCHE, Pharmacien, Encoignure Dumaine et Bourbon.

AVIS.

MME MOREAU, accoucheuse, de Paris, autorisée par la société médicale de la Nlle Orléans en décembre 1836, l'honneur d'informer tous ses clients et le public en général, qu'elle vient de transférer son domicile rue du Maine, No. [illegible] entre Royale et Bourbon, où elle continue comme par le passé, en état de sage femme. Elle profite de cette occasion pour offrir en vente un Daguerreotype complet. Elle offre aussi à vendre de très bonnes graines de vers à soie. 3 dec—3

CHANGE sur France, à vendre par PIERRE FOUTZ, 3 dec 5 91, Douane

CHARBON—Excellente qualité de Cannel, d'Angleterre, à vendre en boîte à la convenance des acheteurs. Les ordres laissés à la pharmacie de M. Peychaud, No 123 rue Royale, seront ponctuellement exécutés. 1 dec—6

SEL. 1000 sacs sel de Liverpool, gros et fin, en débarquement et en bon état, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par JNO. BURKE,
3 dec No. 60, rue Commune, près celle Lafayette

CARTES A JOUER.

CARTES françaises et allemandes, tiroé, publiée, à vendre chez Vve HEBERT,
3 dec 119, Chartres entre Toulouse et St Louis

REÇU par le navire Rubicon, du Havre, par Victor Hébert, libraire, marchand de papier peint et de fournitures de bureaux, 149, rue de Chartres, les marchandises suivantes, savoir:

Grand assortiment de Plumes de Perry, beaucoup moins de 50 pour cent meilleur marché que celles importées jusqu'à ce jour, Portes plumes en toute sorte, Plumes le Cygne, Médailles or et argent, Cachets, Cristaux en pomme et différentes grandeurs, Encre rouge de qualité, idem Gravitation, idem Perry, idem Hyphen, idem Pym plus, Cire à cacheter toutes sortes et toutes couleurs, Encre 1re qualité, toutes couleurs, Pinceaux pour miniature, artistes, peintures et pour lettres, Parchemin, vélin pour actes, Etuis et Cassettes de mathématiques, Compas très soignés. Encriers nouveau genre, cire de la Almanachs pour 1845, toutes grandeurs, Almanachs comiques de 1845, Carnets d'Epargnes, encre de Chine, Bois de palissandre; jeux de loto d'oie, d'échecks, dames, dominos, tonton, &c. de toutes qualités; Cadres de tous genres pour miniatures, Palets à cacheter, transparents; portefeuilles; Globes célestes et terrestres, et système de P[lanètes]; Papier de soie pour musique de toutes portées, Papier de soie pour lithographie, pour notaire pour acolier à étiq[uettes], fleurs de tout genre, étiquettes couleurs et vélin, Alphabets coloriés pour enfans, Albums et livres de caractères, idem dessins, le genre fantaisie; Sachets à odeurs pour dames. Papeterie pour dames, Objets divers de cachets, Boites de bonbons, Cartonnages divers, Valises, coffrets en or et argent, Encre (nouvelle) chimique pour marquer le linge, Images de saints et saintes coloriées pour mettre dans les livres de prières, Mois de Marie, nouvelle édition; Etoles en feuille pour confection de toutes couleurs pour confeutre. Grand assortiment d'objets de fantaisie pour dames, presse papiers, plumes de dames, vase, vase à fleurs, Lacets, pour dames, albums velours, fournitures de couvents, nécessaires, pupitres, et en général tout ce qu'il y a de nouveau dans le genre d'articles de Paris.
3 dec—6

CHANGEMENT DE DOMICILE.

☞ J. E. PEPIN et L. DUVIGNEAU, avocats, ont transféré leurs bureaux à l'encoignure Rue Royale et du Passage de la Bourse, au premier. 30 nov 30

M. FERINAUD,
Teinturier, rue Royale, 276.

A L'HONNEUR d'informer Messieurs les marchands d'étoffes de la Nouvelle Orléans, et ses nombreuses pratiques, qu'il a acquis le service de cet ancien ami et M. Mondelet, exerçant avec succès sa profession rue de Chartres, que ce dernier se charge de la teinturerie à l'aide de son expérience, pendant que M. Ferinaud, continue de faire son état, rue Dumaine No. 2[4] entre Royale et Bourbon, jeudi prochain à midi.

TEINTURE ET NETTOYAGE EN GENERAL.

AVIS—MM. MONDELET & Cie., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert le premier, rue de Chartres, No. 150, en face de l'hôtel d'Orléans, un établissement de TEINTURE et NETTOYAGE.

Les connaissances qu'ils ont acquises dans leur travail depuis nombre d'années dans les premières maisons de Paris, et après avoir suivi un cours de chimie appliquée à la teinture, leur font espérer que les personnes qui leur confieront les articles les plus précieux, seront contentes de leur ouvrage. Ils ont des teintures ainsi que dans les couleurs qu'ils emploient; [illegible] aussi la persuasion qu'ils peuvent à Paris. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance, en acquéreront la certitude par les résultats qu'ils apporteront aux ouvrages qui leur seront confiés et qu'ils feront dans la dernière perfection.

Ils teignent et nettoient toutes sortes d'objets [de] matières, mérinos, mousselines laine, cachemires, crêpes, dentelles, rubans, velours, plumes, etc. [illegible] paille, soie, objets de toilette, ornements d'église, costumes de théâtre, gants de peau et de soie, bas de soie, nettoyent [les tapis] sans altérer les couleurs. Par de nouveaux procédés chimiques, ils blanchissent les robes de mousseline, de batiste et indienne, en leur donnant l'apprêt et le neuf. Nettoyent et teignent les gants de peau. Frisent les plumes de parure. Les habillements d'hommes sont dégraissés et réformés et avec toute la fraîcheur du neuf. Teinture en noir pour deuil en 48 heures, et garantissent la couleur, et teindront par, retrécissement les tissus de laine. Leurs prix sont modérés.

Marchandises fraîches et de nouveauté,
Venant des encans de New York.

C. M. SIMMONS fera aujourd'hui à son magasin, 35, rue de Chartres, encoignure de la Douane, No 35, l'ouverture d'un nouvel assortiment de marchandises de nouveauté, convenables aux personnes de la ville et de la campagne, dont la plus grand partie provient des encans de New York. Ces marchandises seront vendues à TRES BAS PRIX. Les détaillants sont invités à venir les examiner. 1 dec

Draps et Casimirs haute nouveauté.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers navires du Havre, un très joli assortiment de draps noirs fins, de satin et noir, de casimir noir et carreaux et autres de haute nouveauté, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés. LOISON & SILVESTRE,
3 dec 26 rue de Chartres

Serge pour doublure, Soie à coudre et Cordonnet.

LES soussignés viennent de recevoir divers articles pour tailleur, tels que:

Serge noire à très bas prix;
Serge noire, qualité extra et très larges,
Alpacas lustre très belle, quantité pour paletots, soie à coudre noire, d'Italie,
Cordonnets, ganses, boutons, &c. &c.,
Draps noirs, satin et casimirs pour pantalon, de la plus haute nouveauté,
Satin et drap de soie pour gilets.
2 dec LOISON & SILVESTRE, 26 rue de Chartres

FIL à chaussure—6 caisses fil gris, jaune et vert, reçu par le navire Hope, de Liverpool, et à vendre par
2 dec SMITH BRYAN, 20 Douane

LE soussigné vient de recevoir par les navires Frank Ellis, Alhambra, Hope et Russia, de Liverpool—Un grand assortiment de marchandises anglaises, consistant en toile d'Irlande 4/4 toile d'Irlande à draps, mousselines, fulades, madras, fil patente &c. qu'ils offrent à vendre aux détaillants à des termes raisonnables.
2 dec SMITH BRYAN, 20 Douane

CIGARES HAVANE. 25 milliers cigares de la Havane, en débarquement du brick Uncas, comprenant des Regalias, Canones, Millars, Trabucos, Damas, Londres et autres marques assorties, à vendre par
2 dec—☞ Y. QUADRAS rue de Chartres

VIN rouge—42 barriques en débarquement du navire Columbus, venant de Bordeaux et à vendre par
27 nov AUGTE MOLIER, 90, St Louis

SARDINES à l'huile—2000 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue B. Guillou, en débarquement du navire Rubicon, venant du Havre, et à vendre par
27 nov AUGTE MOLIER, 90 St Louis

AVENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Vesta, du Havre:

5 do boîtes pâte pectorale de mou de veau,
50 paniers champagne;
20 caisses absinthe suisse.
200 litres kirschwasser,
20 caisses fruits au jus et à l'eau de vie.
COURVOISIER & Co, encoignure Royale
27 nov et Orleans.

INDIENNES—Morton & Co. No 25, rue des Magasins, viennent d'ouvrir un bel assortiment d'indiennes, riches, de fantaisie et d'un nouveau style; idem bleues et oranges, idem noires et blanches et à demi deuil, idem à meuble, et rideaux rouges.

Aussi—Batiste en couleur et noire, velours coton et soie, mérinos noir et en couleur, alpacca noir &c. qu'ils offrent à vendre à très bas prix. 26 nov

Kerseys et Linseys.

MORTON & Co, rue des Magasins No. 25, viennent de faire l'ouverture d'un vaste assortiment de kersey en coton et laine, linsey croisé blanc et en couleur, idem du Kentucky, linsey à carreaux unis et fantaisie.

Un bel assortiment de draps, casimir, satinets, jeans du Kentucky, unit et fantaisie, tweeds à carreaux, rayés et unis. 26 nov

COUVERTURES—Morton & Co, rue des Magasins No. 25, viennent de recevoir un grand assortiment de couvertures de trois points, françaises, américaines et communes, pour nègres, couvertures mackinaw blanches, bleues, vertes et écarlates; idem pour selles, idem à lit, rouges 9/4, 10/4, 11/4 et 12/4, riches piqués de Marseille, nouvel article.

Aussi—Flanelles rouges unies et croisées, idem jaunes, bleues et blanches, qu'ils offrent à bas prix pour du comptant. 26 nov

COTON ECRU ET BLANC.

MORTON & Co, viennent d'ouvrir et offrent à vendre à des prix excessivement bas:

Coton Lowell 7/8 et 4/4, Lowells de Virginie 7/8 et 4/4; idem d'Alabama 4/4; idem écrue 3/4 et 7/8; coton à drapes, 7/8 et 4/4; idem 5/4 et 12/4, coton écru de Suffolk, Drills India et Stark; coton blanc à chemises; coton à drape 5/4 et 12/4, idem de New York Mills.

Aussi—Un bel assortiment de toiles d'Irlande; toile damassée; nappes et serviettes damassées, serviettes françaises; toile à drape 9, 10 et 12/4, &c. &c. 26 nov

A vendre par le soussigné:

VERITABLES mouchoirs de Madras, nouve aux dessins
26 nov G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

A vendre par le soussigné:

EN débarquement du navire Columbus, venant de Bordeaux,

20 caisses kirschwasser,
100 caisses absinthe Suisse,
50 barils vin rouge Pauillac Médoc,
45 barils vin blanc, haut Sauterne
26 nov G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

A vendre par le soussigné:

EAU de vie de Cognac, 4me preuve,
Vieux Cognac 3me preuve.
26 nov—16 G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

FARINE—400 barils farine superfine en débarquement du steamer Julia Chouteau, à vendre par
26 nov MERLE, SEYLLE & Co, 44 Vieille Levée.

LANGUES de Boeuf—40 douzaines, en débarquement du Julia Chouteau, à vendre par
26 nov MERLE, SEYLLE & Co, 44 Vieille Levée.

☞ Le chimiste français, Dr. FONTAINE a établi le dépôt de son ERADICATEUR CHINOIS, au No. 40 rue Poydras. Cette eau enlève de suite tous les petits boutons qui viennent à la figure, au front et aux bras, tout en adoucissant la peau et en la rendant fine et douce. Ce n'est qu'au No. 40, rue Poydras, que l'on trouve cet Eradicateur.

☞ Le navire paquebot FEMIA, de New York, est en déchargement en face des Magasins Rouges. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée.
4 dec FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

☞ AVIS—E. Bertrand, G. C. Dunn, et H. Kennedy, F. Lenard, Thos. Lyon, I. Massa, Morrison, Grant, M. Murphy, Aged E. Payne, A. F. Rightor, R. I. Séjour, B. B. Vanghan, consignataires par le navire Peruvian de New York, ainsi que les consignataires des articles suivants, à ordre, N D C M, 2 caisses sucre, A / [illegible] 18 tarriques raisins, 100 paniers figues, BBB 100 sacs café, A E Carriole voiture, 14 pièces en paille, F R Southwick, 1 caisse, Wm. Marie, 2 caisses, F. M. Kinsley, 12 caisses, une balle, 30 caisses fromage, sont priés de faire connaître leurs résidences au commis de déchargement, sur la Levée, autrement leurs marchandises seront emmagasinées pour leur compte et risques. FOSDICK & BROTHER,
4 dec 74, Camp

☞ AVIS—Les consignataires des wagons par le navire Marietta de Boston, sont priés de faire connaître leurs demeures au commis du déchargement, faute de quoi les marchandises seront emmagasinées aux frais et risques du propriétaire. HULLIN & WOODRUFF,
4 dec 60, Camp

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, que la collecte des taxes d'Etat sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année expirant le 31 décembre 1844, commencera le lundi six janvier prochain 1845.
4 dec—dec to jj J. B. D. VOISIN, Collecteur.

Rabais! Rabais! Rabais!

LE soussigné a l'honneur d'offrir aux dames les marchandises d'hiver dont suit le détail, à 50 pour cent de rabais.

Mousseline laine et coton pour enfans,
Do tout laine do
Do beaux dessins,
Do fiches,
Do cachemire,
Do ombrées,
Do velours

Cachemire d'Ecosse, uni,
Do imprimé riche,
Barège écossais, 25 cents l'aune,
Do rayés, changeants, 30 cents l'aune,
Do riche à $1 la robe,
[illegible] grande nouveauté de [illegible] soirées
Grand assortiment d'écharpes
Do de de chales
Mérinos français, nuances assorties
Do do pour habillements d'enfans,
Do do [illegible]
Napolitaines imprimées,
Indiennes françaises, anglaises et américaines
Velours noir et couleur
Grand assortiment de soieries noires pour robes
Do do de couleur
Do de de travers
Do de de mouchoirs batiste unis, ourlet rivière couleurs bordure et brodés riches.

P. LEVASSEUR,
4 dec—4 Encoignure Royale et Toulouse

FLEURS DE CAMELEAS, et jolis bouquets pour bal, et pr[ésent], à vendre à des prix modérés, par WILLIAM DINN, 11 Commune
4 d

ON DEMANDE à l'institut de Mme Desbrayaux une dame ou demoiselle française pour être employée aux élèves de la surveillance. 4 dec—?

DEMANDE—On désirerait [illegible] à louer, une bonne négresse cuisinière [illegible] S'adresser au No. [illegible] Vieille Levée.

FOIN [illegible] balles foin du Nord, excellente qualité à vendre par DITTRICH & SHANNON, 30 Poydras

QUININE 800 onces en magasin, à vendre par FIELD & Co, 3, Vieille Levée

HUILE DE BALEINE [illegible] barils huile blanche d'été [illegible] à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée.

CAMPHRE [illegible] caisses camphre raffiné, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée

HUILE DE LIN [illegible] barils huile anglaise, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée

BLANC DE PLOMB—[illegible] barils blanc de plomb, américain No. 1, de 25 livres chaque, 100 idem 25 livres, 50 idem de lin livres, 30 idem dito, 10 idem, 30 idem de 500 livres en magasin, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée

GRAISSE—1000 barils graisse de lard, No. 1, et baril [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

BOEUF—Mess prime [illegible] idem [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

PORC—Mess rumpet rounds [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

JAMBONS [illegible] jambons, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

PLAQUETTES [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

SAVON—[illegible] caisses savon, No 1, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

HUILE de Lin & [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

CHAPEAUX DE LAINE [illegible] à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

BRODEQUINS RUSSETS, de première qualité et grandes largeurs, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CHAUSSETTES EN LAINE—[illegible] caisses, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS, [illegible] caisses assorties, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

PLOMB—[illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co, Magasins et Lafayette

ARTICLES DIVERS [illegible]
DITTRICH & SHANNON, 30 Poydras

DETENU à la geôle de la paroisse de Jefferson, le nègre nommé FRISTAIRE, [illegible] appartenir à Mme Arbeau de la S[aint] Domingue.

Le propriétaire est prié de retirer le dit esclave en se conformant à la loi.

Paroisse de Jefferson, ce 3 décembre 1844.
4 dec—3 an 30j MANUEL J. GARCIA, Shérif de la paroisse de Jefferson.

ORLEANS HIGH SCHOOL,
(LYCÉE D'ORLEANS,)
Rue de l'Esplanade.

LE LYCÉE D'ORLEANS, dirigé par les trois fondateurs, MM. WYNDHAM, MERVOYER et EVERETT, reçoit des pensionnaires, demi-pensionnaires et des externes.

L'enseignement comprend toutes les branches d'une éducation solide et complète.

L'institution accorde une attention particulière aux familles créoles par les facilités qu'elle offre aux élèves pour l'acquisition de l'anglais, et aux parents américains et anglais qui y enseignent les langues modernes et les progrès dans les mathématiques et la géographie.

Les Professeurs chargés des cours ordinaires sont MM. LOUIS SOREL, FUENTES, MACMANUS et les Directeurs de l'Etablissement, MM. MERVOYER, WYNDHAM & EVERETT.

Sont, en outre, attachés à l'institution, MM. A. VARNEY, Professeur de Musique; JAUNE, Professeur de Dessin, DEVOTI, Professeur de Danse, et CASERES, Professeur d'Escrime.

La surveillance est exercée par les Directeurs et par des maîtres d'études qui consacrent tout leur temps au maintien du bon ordre.

La discipline établie par les statuts est ponctuellement maintenue. Aucune intervention du dehors n'est tolérée, sauf les cas où les Directeurs le jugent convenable de requérir le concours des parens ou des tuteurs.

Les Directeurs répudient formellement les méthodes expéditives, et suivent le mode d'enseignement pratiqué dans les collèges de France. Ils sont persuadés que les connaissances solides ne s'acquièrent que par les études soutenues et persévérantes.

Les enfans dont les parens le désirent assistent à l'instruction religieuse qu'un ecclésiastique vient faire deux fois par semaine pour les élèves catholiques.

Les STATUTS ET REGLEMENS DU LYCÉE, en anglais et en français, se trouvent chez les principaux libraires de la ville. 5 nov 6m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(Pensionnat-externat.)
FONDÉE EN 1834 PAR MADAME LEIRIS,

Et dirigée depuis 1840 par Mme. DESBRAYAUX
Rue des Remparts, en avenue Hiencule

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement est solide et variée: elle s'étend depuis les élémens de lecture et de grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences exactes, indispensables à toute bonne éducation. L'enseignement des différentes branches est divisé de manière à ce que chaque élève y trouve le degré le mieux applicable à son âge et à sa capacité.

L'anglais et le français sont également cultivés, et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La musique (piano, solfège et chant) est enseignée par des dames exclusivement attachées à l'institution; et leur présence constante est une garantie d'exactitude pour les études comme pour les leçons.

Une surveillance attentive s'exerce sur les élèves aux heures d'études et de récréations, comme moyen de prévenir les fautes et d'assurer le travail et les progrès.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

A dater du 1er novembre, l'institution ne reçoit plus de jeunes garçons, et reste entièrement consacrée aux demoiselles.

Le local agrandi de la maison voisine et attenante (rue Bienville) ne laissera rien à désirer pour l'espace et la salubrité.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS

Pension et instruction générale	$25
Dito.........avec blanchissage	30
Demi-pension	16
Externes	11
Piano	12
Solfège	2

4 oct—

INSTITUTION GARREAU.
Rue des Remparts, entre Ste. Anne et Dumaine.

LE nombre des élèves confiés à cet établissement augmentant de jour en jour, le Directeur y a pu faire des améliorations importantes; chaque branche de l'enseignement est maintenant dirigée par un professeur spécial. Le personnel de l'institution se compose de trois professeurs pour les classes françaises et les parties accessoires, deux professeurs pour l'anglais, un pour le dessin, un pour les mathématiques, et une institutrice pour la classe des demoiselles. M. Garreau n'a reculé devant aucun sacrifice pour rendre son institution digne de la confiance des pères de familles. Depuis 8 heures jusqu'à 9 heures des classes françaises sont ouvertes pour les adultes. 16 oct

LEÇONS A DOMICILE.

MME O. BELLANGER, forcée de s'incliner devant la pensée libérale qui a créé les écoles publiques à compris que, pour lui, avait cessé le temps d'une institution.

En conséquence il a repris, comme autrefois, le cours de ses leçons particulières dans les familles.

Les personnes qui daignent lui continuer la confiance dont il est honoré depuis quatorze ans en cette ville, sont priées de s'adresser à la librairie de M. Victor Hébert, 149 rue de Chartres. 31 oct—31

LE Soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il tient son cabinet passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti, qu'il se charge de procuration, de la rentrée d'anciens titres, et de recouvrements de toute nature.

Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1844.
25 sept—1 an A. DURAND.

SAUCISSONS de Lyon—6 barils en débarquement du navire Rubicon, à vendre par
27 nov NUMA LACOMTE, 108 rue Royale

Nouvelle-Orleans:
MERCREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1844.

Nous avons déjà fait mention du bruit qui courait sur l'intention des électeurs de l'Etat de New-York de voter pour M. MARTIN VAN BUREN, ce qui soumettrait les candidats à être élus par la Chambre des Représentants. Aujourd'hui ce bruit semble prendre plus de consistance. Le correspondant Washingtonien du Charleston Courier dit à ce sujet:

"Cette supposition est étonnante, cependant on peut la dire en tre au point de vue des vieux Vanocrates sont le prétexte: 'qu'en politique tout est permis.'

La minorité de la Convention de Baltimore qui empêcha la nomination de M. Van Buren, pourrait dire qu'elle est trompée, le cas échéant, mais la majorité qui était en faveur de M. Van Buren, peut dire aussi qu'elle a été trompée par l'adoption de la règle des deux tiers—et que ceux qui avaient changé leurs délégués de voter pour M. Van Buren ont également été trompés. Ils peuvent ajouter que sans le vote de New York, M. Polk n'aurait pas été élu, qu'il n'a pu obtenir ni le vote de son Etat ni le vote de son Etat natal.—Enfin l'organe de M. Van Buren à New-York, le Post, a déclaré que sans la nomination de M. Wright pour candidat gouverneur, New York aurait voté pour Clay. New York n'était ni en faveur du libre commerce, ni en faveur de l'annexion du Texas.

"Les trente-six électeurs de New-York sont tous des Vanocrates pur sang, et d'ailleurs agissant forcément sous l'influence de M. Van Buren. Si dix-neuf d'entre eux veulent voter pour le petit magicien, rien ne pourra empêcher New York de lui donner sa voix."

Malgré la source où nous puisons, nous pensons que c'est un bruit sans valeur, un véritable caquetage politique. Cependant la simple existence de ce bruit prouve que les meneurs n'ont pas confiance dans l'homme qu'ils ont imposé aux masses! N'est-ce pas la meilleure preuve de la manière déloyale avec laquelle la lutte a été conduite?

La malle a manqué hier au delà de Mobile.

Mobile a eu lundi son élection municipale. Il y avait trois candidats:—Hoppin, whig; Gen. Smith, américain républicain, et Curry, locofoco. Ce dernier l'emportera probablement.

THEATRE D'ORLEANS.

Une indisposition a fait remettre hier la seconde représentation de *Robert le Diable*; plaisir différé n'est pas perdu. Nous attendrons du reste avec patience le chef-d'œuvre de Meyerbeer, grâce à la *Favorite* qui reparaît demain soir. On sait le merveilleux effet qu'a produit l'opéra de Donizetti; et le retentissement qu'elle a eu, doit porter bonheur à la représentation de demain soir.

CHRONIQUE LOCALE.

Patrick Gorman, arrêté sous l'accusation d'avoir battu P. Hood, a été envoyé, par le recorder Baldwin, devant la Cour Criminelle.

John Jones, Rufus Hut et Bmy. Bockley, ont été envoyés, par le recorder Baldwin, à la maison de travail pour trente jours.

John Slater, arrêté dans la troisième Municipalité, a été envoyé, par le recorder Lewis, à la maison de travail pour soixante jours.

TEXAS.

Par le steamer *New York*, Wright, arrivé hier, nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 30 novembre.

Le *Civilian* de Galveston, annonce que la nouvelle de l'élection de Polk et Dallas a été favorablement reçue au Texas comme étant d'un bon augure pour l'annexion, par les uns, et une preuve de sympathie pour le Texas par les autres.

Le *Vindicator* parle de l'enlèvement par les Indiens de deux enfans de Mme Simpson, d'Austin.—Bien qu'on se soit mis immédiatement après à leur poursuite, on n'a pu les atteindre.

M. Castro s'occupe à former son établissement sur une grande échelle sur la Medina, à l'ouest de San Antonio de Bexar.

L'émigration continue à se faire des Etats-Unis au Texas, par l'Arkansas—mais suivant un journal de Galveston, beaucoup d'émigrants aussi en retournent aussi aux Etats-Unis, faute de vouloir s'assujettir aux fatigues et aux privations qu'exige une terre vierge et des établissements à commencer.

Réflexions sur quelques questions qui seront agitées dans la Convention.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.
SECONDE LETTRE.

Notre lettre d'aujourd'hui sera, en grande partie, puisée dans le Federalist, publication qui parût au moment où l'Union américaine allait passer du gouvernement fédéral à celui actuel.

Le Federalist fut publié sous la forme de lettres signées *Publius* et écrites par Jay, Hamilton et Madison, le but de ces lettres, était d'engager les différents Etats à accepter la Constitution qui régit aujourd'hui cette grande République après que cette loi suprême eut été élaborée par les habiles citoyens qui eurent à accomplir cette difficile tâche et à confectionner cette œuvre étonnante. Nous espérons à cause de la justesse et de l'importance des principes contenus dans le Federalist, que ceux qui nous liront nous sauront gré d'avoir puisé à une telle source.

Dans le Federalist, l'indépendance des juges est signalée comme étant la plus forte barrière qui puisse être opposée au despotisme du prince dans les monarchies, et aux empiétements et à l'oppression des pouvoirs Exécutif et Législatif dans une République.

"Dans un gouvernement, dit le Federalist, où les différents pouvoirs sont bien distincts et se meuvent séparément, le pouvoir judiciaire, par la nature de ses fonctions, sera toujours le moins hostile au pouvoir constitutionnel, en ce qu'il est le moins capable de l'ébranler ou de le détruire. Celui qui tient le glaive de la communauté; le législatif commande à la bourse du peuple et détermine les lois qui doivent gouverner les droits des citoyens, tandis que le judiciaire n'a ni l'influence de l'épée et des places, ni celle de l'argent et ne possède pour toute force que le droit de juger; et encore cette acuité unique serait nulle dans ses effets sans l'assistance de l'exécutif."

Le judiciaire est donc le seul des trois Pouvoirs qui n'ait ni puissance ni volonté.

En effet, d'après ce qui précède, il est aisé de s'apercevoir que le pouvoir judiciaire est le plus faible des trois pouvoirs qui nous gouvernent et qu'il ne peut attaquer les deux autres avec le moindre espoir de succès; ne s'en suit-il pas alors que notre plus grande attention devrait se porter, à cause même de sa faiblesse, à le mettre en état de ne pas se laisser envahir ni par le pouvoir exécutif ni par le pouvoir législatif, en cherchant à lui conserver le seul moyen qu'il ait pour ne pas succomber?

Quelques erreurs ni même quelques actes répréhensibles commis par des cours de justice ne sauraient jamais mettre en péril les libertés du peuple tant que les tribunaux ne pourront pas être asservis par les deux autres départements; c'est donc contre la possibilité de cette soumission du judiciaire aux deux autres pouvoirs que nous devons nous mettre en garde, plutôt que de chercher à corriger quelques abus que nous pourrions fort bien remplacer par un vice irrémédiable. Que tous nos efforts tendent, d'abord et par-dessus tout, à rendre le pouvoir judiciaire assez fort pour être indépendant. Montesquieu a dit avec raison "qu'il n'y a point de liberté si la puissance des juges n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice."

En perdant son indépendance qui, seule établit cette séparation, le pouvoir judiciaire serait incessamment en danger d'être ou réduit, ou intimidé, ou influencé par les deux autres branches du gouvernement; et au lieu de trois pouvoirs créés pour se contrebalancer, deux seulement gouverneraient alternativement en se servant du troisième, comme auxiliaire, pour se dominer l'un l'autre et tyranniser le peuple. Nous rendrions ainsi, la séparation des trois pouvoirs, une vraie chimère. Et pourquoi, après tout? pour réduire sans motif l'indépendance du pouvoir judiciaire qui, tort, ne peut porter atteinte à nos libertés et faible doit les voir s'éteindre avec lui.

Dans notre système de gouvernement c'est l'indépendance du pouvoir judiciaire seule, qui peut paralyser les lois partiales et inconstitutionnelles, et empêcher les maux qu'elles pourraient engendrer; c'est aux Cours de Justice seules qu'appartient la faculté d'adoucir la sévérité des lois injustes et de limiter leur application; et ne perdons pas de vue qu'en atténuant l'effet des lois vicieuses, le pouvoir judiciaire empêche d'en passer d'autres semblables, parce que le pouvoir législatif, qui sait que ses œuvres inconstitutionnelles iront se briser contre l'indépendance et les scrupules des juges, sera toujours forcé par l'injustice même qu'il médite, à cacher ou modifier ses mauvaises et coupables intentions.

C'est aussi cette indépendance des juges qui garde la Constitution et les droits des citoyens contre l'effet des mécontentements qui désunissent, quelquefois, la communauté. Ces dissensions quelque passagères qu'elles soient n'en sont pas moins dangereuses; elles pèsent toujours lourdement sur le peuple et occasionneraient souvent des changements fâcheux, si la main ferme de la justice ne faisait point passer les essais des partis par le creuset de la constitutionnalité.

Ce n'est donc que dans le seul but de voir protéger les libertés du peuple de cet Etat que nous demandons le maintien de l'indépendance du pouvoir judiciaire; que nous voulons que cette indépendance soit aussi grande que les deux autres pouvoirs seraient puissants et dangereux sans ce contrepoids indispensable. Et nous demandons, aussi, cette indépendance judiciaire afin que dans nos luttes politiques la portion du peuple qui se trouve dans la minorité et celle qui est dans la majorité sachent bien, l'une qu'elle doit se soumettre, l'autre qu'elle ne doit pas régner; qu'il n'y a ni vainqueurs ni vaincus, mais que la position réciproque des deux partis est légale et que la majorité et la minorité doivent se confondre en un seul et même peuple uni pour le bien du pays. Mais on ne devra jamais attendre un tel résultat si, en dehors de la lutte, il n'existe pas un pouvoir étranger aux triomphes et aux défaites des partis, possédant assez de force et d'indépendance pour, en tout temps, faire régner également la loi sur les contents et les mécontents.

Or, si l'indépendance peut, seule, donner au pouvoir judiciaire cette fermeté si nécessaire au maintien de nos libertés et de la constitution et "que nous ne saurions la considérer autrement que comme le boulevart de la justice publique et de la sécurité générale" et si elle doit faire du pouvoir judiciaire le pouvoir protecteur de tout ce que nous avons de plus cher, une telle considération, qui est plus forte que toutes celles que l'on pourrait nous opposer, est, par la constitution et nos libertés avant tout, une telle considération, dissons-nous, ne devrait-elle pas suffire

pour nous faire tous pencher pour ce qui peut le plus assurer cette indépendance.

Les hommes consciencieux de tous les partis devraient donc encourager et demander tout ce qui peut élever les Cours de Justice à la hauteur qu'exige la protection qu'elles peuvent accorder à nos droits et à nos libertés. Tâchons, pour y concourir tous, de nous bien pénétrer que le pouvoir judiciaire ne doit jamais faire partie, ni être l'élu d'aucune opinion politique, et qu'il n'y a pas un seul de nous, dans toute cette communauté, qui puisse être certain qu'il ne sera pas un jour victime lui-même de l'esprit d'injustice qui en aura profité la veille. "La liberté, a dit l'auteur de l'esprit des lois, ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit point vouloir." S'il en était autrement, en effet, il n'y aurait plus de liberté car un citoyen pouvant faire ce que la loi défend, tous les autres auraient cette même faculté.

(A continuer.)

Extraits d'une correspondance radicale.

Paris, 25 octobre.

Vous avez vu comment le ministère espagnol veut traiter de Turc à More cette pauvre Constitution de 1837, qui n'était elle-même qu'une fort pâle contre-épreuve de la Constitution de 1812. Jamais, depuis que le système représentatif fonctionne dans le monde, on n'avait tenté une expérience plus effrontée. Il s'agit tout simplement de demander à des pouvoirs constitués qu'ils prononcent eux-mêmes leur abdication. MM. Martinez de la Rosa et Narvaez exigent des députés qu'ils résignent aux mains de la royauté les plus essentiels des droits qui leur appartiennent: ils exigent d'un corps sénatorial, qui a l'honneur d'émaner de l'élection, au moins par voie indirecte, qu'il s'annulle et se brise lui-même, et qu'il fasse place à un sénat nouveau, qui ne devra son institution qu'au bon plaisir royal et ministériel. Cela est d'une témérité inouïe; comme on l'a dit, ce n'est pas une réforme, c'est une belle et bonne contre-révolution. Depuis dix années, l'Espagne s'est cinq ou six fois mise en révolte ouverte contre son gouvernement, sous des prétextes futiles, ou pour des causes assurément bien moins graves. Aujourd'hui, cependant, l'Espagne est calme, elle paraît calme; mais l'Espagne est une énigme, dont nul encore a trouvé le mot. Entraînée par la force des choses, dans le courant constitutionnel, elle s'enchevêtre à chaque pas dans la paresseuse routine de ses mœurs et de ses traditions. Les classes moyennes s'éclairent lentement, péniblement; les classes inférieures ne s'éclairent pas du tout. L'élément le plus actif de civilisation et de liberté, c'est le travail; l'Espagne crie et s'agite, elle ne travaille pas.

Sans prétendre débrouiller le chaos des événements qui se sont succédé depuis la mort de Ferdinand VII, je ferai cette observation que c'est toujours à propos des personnes, et jamais au sujet d'une idée ou d'un principe, que l'Espagne s'est remuée. Le peuple espagnol n'a pas d'opinion proprement dite, il a des haines ou des sympathies. S'il renverse ou s'il édifie quelque chose, c'est pour tirer vengeance de celui-ci, ou pour servir l'ambition de celui-là. Dans les affaires de la Granja, de Barcelone, plus récemment, lors de la chute d'Espartero, des considérations personnelles ont seules décidé le mouvement. Les impressions du peuple espagnol sont d'ailleurs très-mobiles, il passe aisément de l'adoration à la haine, il brise ce qu'il a élevé, il s'agenouille devant la reine qu'il a conspuée. Ce sont les mœurs méridionales dans toute leur incandescence, mais la gravité apparente de l'Espagnol donne à ces actes d'inconséquence un cachet particulier et singulièrement original. M. Martinez de la Rosa pense-t-il, qu'après avoir tour à tour aimé et haï avec violence, l'Espagne est aujourd'hui blasée, que tout lui est désormais indifférent, et que le cœur vide et la tête enveloppée dans son manteau, elle laissera passer la contre-révolution, sans mot dire? Peut-être est-ce là seulement ce qui explique-rait la témérité d'un homme qui n'a jamais passé pour fort résolu. Mais on n'est jamais sûr de rien avec l'Espagne, et s'il faut s'en rapporter à certaines correspondances, le calme apparent qui règne dans la péninsule serait le précurseur de quelque nouvelle effroyable tempête.

Je ne doute pas que notre ministère n'ait encouragé ses conseils les actes du cabinet espagnol. M. Guizot déteste trop sincèrement les libertés populaires pour n'avoir pas poussé de tous ses efforts à la réforme de la constitution de 1837. Je crois cependant que Narvaez et Martinez de la Rosa ont dépassé les vœux de notre ministre, et qu'on s'est effrayé ici des imprudences du gouvernement de Madrid. Tout ce qui plaisait la constitution espagnole dans les conditions de la charte française, que ce fut ou non approprié aux goûts de l'Espagne, convenait merveilleusement à M. Guizot. L'élection quinquennale des députés, le sénat viager, l'extension donnée au pouvoir royal, l'application de notre mode de régence, l'abolition du suffrage universel pour les municipalités, toutes ces réformes, et quelques autres, rentraient dans les idées de notre ministre, qui a dû s'en montrer aussi volontiers du banc des évêques. Mais, ce qui a paru trop hardi, ce qui inquiète ici, ce qui, dire aujourd'hui, oblige le *Journal des Débats* à faire ses réserves, c'est la couleur évidemment réactionnaire du projet de révision; ce sont les dispositions qui suppriment complètement les libertés et les garanties, sans lesquelles il n'y a pas de gouvernement constitutionnel. Ainsi, la garantie du jury est retirée à la presse, les privilèges ecclésiastiques sont rétablis; une religion d'état est proclamée; la chambre des députés est dépouillée du droit élémentaire de voter la première les lois de finances; enfin, la garde-nationale, cette institution qu'on laisse sommeiller quelquefois, mais qui est toujours la première force d'un pays libre, la garde nationale est tout simplement abolie. Ce sont là des hardiesses qui ont dû faire trembler M. Guizot, car les apparences mêmes ne sont plus gardées. Un dernier effort de sincérité est amené cependant M. Martinez de la Rosa à simplifier son projet. Au lieu de faire voter aux Cortès, ce ensemble de dispositions impudentes, il eut mieux fait, à mon avis, de limiter sa réforme à un seul article ainsi conçu: "Le régime constitutionnel est supprimé, un despotisme éclairé (*despotismo ilustrado*) gouvernera désormais l'Espagne."

La Péninsule prépare de graves soucis à notre ministère qui, cependant, a assez de ses propres ennuis. Vous avez entendu les chants de triomphe des organes ministériels, à propos du voyage de Windsor; on eût dit que désormais toute difficulté était aplanie et que, sûr de sa majorité dans le pays et dans les chambres, le ministère allait poursuivre victorieusement sa marche. Il n'en est rien, vous le savez comme moi. Les embarras sont aussi grands aujourd'hui, plus grands peut-être, que jamais, les amis de M. Guizot deviennent d'autant plus exigeans, que le cabinet se prétend plus solide, et ces exigences sont pour le ministre, qui comprend au fond sa situation, une cause sans fin de déboires et de périls. Je vous a parlé, il y a quelque temps, de cette promotion de pairs, depuis si longtemps annoncée, et qu'on avait renvoyée pour dernier délai, à l'époque du retour du roi. Il faut bien y songer maintenant, les paroles sont données, les ambitieux ne veulent plus attendre. Chaque fois qu'il reprend cette affaire, le grand cœur de M. Guizot se sent saisi de défaillance. Il ne peut se résoudre à présenter à la signature du roi ces ordonnances auxquelles son existence semble attachée. Il a différé quatre ans, et il a vécu. C'est pour lui comme un pressentiment fatal que du jour où la promotion sera faite, il sera sérieusement menacé. Je ne reviens pas sur les motifs de ces craintes, que j'ai expliqués dans l'une de mes précédentes lettres. Comment faire cependant? Les engagements sont pris, il faut leur donner au moins une apparence d'exécution. On s'est donc décidé à créer de nouveaux pairs, mais, malgré toutes les promesses faites, aucun député en exercice ne sera compris dans la promotion. Telle est, dit-on, la résolution prise par le ministère, est c'est la preuve la plus évidente des défiances que lui inspire le pays. Il sait qu'à la place de ces députés dociles qui sanctionnent aveuglément sa politique, les électeurs lui enverraient des députés indépendans qui lui demanderaient un compte sévère de ses actes. Avec quinze ou vingt réélections, sa majorité serait en péril. Voilà ce qui n'est pas douteux pour M. Guizot; il ne veut pas courir ce risque, et il aime mieux manquer à des paroles données et s'exposer à des colères qu'il appaisera par de nouvelles promesses.

Encore un mot de politique, à propos d'un procès jugé cette semaine par la cour d'assises. L'acquittement du prince de Robecq est exploité avec fracas par les feuilles légitimistes. C'est quelque chose d'assez plaisant que ce noble héritier [non par le descendant] des Montmorency, qui déroge jusqu'à se faire marchand de plâtre. Il est vrai que la fin justifie les moyens, et que le plâtre du duc de Bordeaux n'est pas un plâtre comme un autre. Mais tout cela est bien petit et bien misérable; et si c'est là de la conjuration, on peut la regarder faire. Les jurés ont fait acte de bon sens, en acquittant le prévenu, qui peut continuer à dépenser ses loisirs et son argent à ces innocens enfantillages. Les légitimistes en font un peu la voix, mais nous sommes habitués à ces éclats, et c'est à n'y plus faire attention. Qu'ils professent donc ces souscriptions, et que dans un but douteux, ils s'imposent encore des contributions volontaires; il n'y a rien là qui doive occuper un instant ni l'opinion nationale, ni le ministère public. C'est toujours un tort de prendre à partie des gens qui ne peuvent nuire, et qui dans notre pays de liberté, pourraient tout au plus renouveler quelques scènes de la fronde.

Voici maintenant, pour compléter cet état de situation, des extraits de la Chronique de la Revue des deux Mondes:

Paris, 1er. novembre 1844.

On commence à parler de la session prochaine. Plusieurs membres influens des deux chambres sont déjà de retour dans la capitale. Les salons politiques vont bientôt se rouvrir. Paris va reprendre cette physionomie animée que lui donnent les discussions du parlement, jointes au mouvement des affaires et à la vie bruyante de ce qu'on appelle le monde. On se demande dès à présent quelle sera l'attitude des hommes que les diverses fractions parlementaires regardent comme leurs chefs; on se demande surtout qu'elle sera la conduite de plusieurs membres éminens des deux chambres, appartenant aux rangs conservateurs ou à la nuance modérée du centre gauche, et connus pour avoir désapprouvé jusqu'ici la politique du cabinet. Quel sera leur rôle? Resteront-ils isolés? s'éloigneront-ils de la tribune? La crainte de passer pour impatiens, après quatre années de silence ou de neutralité généreuse, les tiendra-t-elle écartés de la lutte? ou bien croiront-ils que le moment est venu d'exprimer leurs convictions devant le pays, et de montrer à la majorité une alliance sincère entre des opinions communes, alliance que le parti conservateur souhaite vivement, car elle est son seul refuge contre une politique qui n'est pas la sienne, et qu'il n'aurait pu laisser vivre depuis quatre ans, si le cabinet du 29 octobre n'avait eu la singulière fortune d'être protégé par les scrupules même ou les hésitations de ses plus redoutables adversaires?

D'ici à fort peu de jours, on saura à quoi s'en tenir sur ces graves questions. Nous ne voulons rien préjuger à cet égard quant au moment; nous craindrions de gêner, par des paroles prématurées ou indiscrètes, la liberté des hommes dont nous parlons. Laissons-les prendre conseil de leur patriotisme et de leurs lumières. Nous savons que leurs intentions sont excellentes; espérons qu'elles amèneront un résultat désiré par le pays.

Si nous sommes assez rassurés sur ce point, il n'en est pas de même du ministère. Naturellement, ses plus vieux alliances tout de [illegible] depuis la fin de la dernière session, il n'a rien négligé pour connaître les moindres démarches de certains personnages considérables qui ont eu le malheur de lui porter ombrage, même sans le vouloir. Son imagination inquiète et soupçonneuse les a suivis partout. A la ville, à la campagne, en voyage, ils ont partout rencontré sur leurs pas cette surveillance officieuse qu'il est de bon goût de tolérer dans un certain monde, et que les gens d'esprit supportent d'autant plus volontiers, qu'elle prend quelquefois pour se dissimuler à leurs yeux les formes les plus gracieuses et les plus séduisantes. Nous ne dirons pas là dessus les choses curieuses que nous savons. Parmi les particularités du monde politique, ce ne seraient pas assurément les moins piquantes; mais c'est un sujet qu'il faut à peine effleurer. Nous nous bâtons d'en sortir.

Depuis le retour du roi, plusieurs affaires ont été discutées dans le conseil. Une des plus importantes est la création des nouveaux pairs. Dans l'origine, on avait promis la pairie à plusieurs membres de la chambre des députés, il paraît que la crainte d'enlever quelques voix à la majorité empêchera le ministère de remplir ses promesses. Les députés désappointés seront-ils tous les partisans bien chauds? Il est permis d'en douter. Du reste, si la résolution que prend le cabinet a pour résultat de diminuer le nombre des nouveaux pairs, nous sommes sûrs qu'elle plaira au Luxembourg. Une autre affaire a occupé plusieurs fois le conseil, c'est la question de l'emprunt, liée à celle de la conversion. Dans le monde financier, on est certain que, si l'emprunt a lieu, la conversion ne se fera pas. Or, comme on connaît les graves obstacles qui s'élèvent contre la conversion, on croit généralement à l'émission de l'emprunt. Aussi la Bourse s'agite. La perspective d'un emprunt de 300 millions, jointe à celle de l'emprunt de la Hollande et aux actions des chemins de fer, exalte les cerveaux de la finance. L'emprunt se fera-t-il ou ne se fera-t-il pas? Sera-t-il en 3 pour 100, sera-t-il en 4? Voilà ce que l'on entend de tous les côtés à la Bourse. D'où vient le retard qu'éprouve l'accomplissement de cette mesure? est-ce M. Laplagne, est-ce le conseil qui hésite? M. le ministre des finances est connu pour l'extrême circonspection qu'il met en toutes choses. Nous avons loué plus d'une fois sa sagesse administrative. Cependant nous ne voudrions pas qu'on pût l'accuser avec raison de pousser ici la prudence trop loin. Il est bon de réfléchir, mais il faut aussi savoir prendre un parti. Le moment n'est-il pas favorable à l'émission de l'emprunt? Que peut-on gagner à attendre?

Deux questions sérieuses ont occupé le conseil: l'arrangement avec l'Angleterre sur le droit de visite, et la dotation. L'approche de la session appelle sur ces deux objets un intérêt très vif. Ce sont des points sur lesquels le ministère est diversement engagé, ici avec la couronne, là avec les chambres. Comment parviendra-t-il à concilier ses intérêts et son honneur? On parle déjà de dissentiments sérieux dans le conseil par ces deux questions, mais rien n'a transpiré sur la solution qu'elles ont reçue, ou plutôt est-il douteux qu'elles aient reçu une solution. Quant au droit de visite, il est certain qu'une modification a été demandée à l'Angleterre. M. Guizot, accablé sous le poids des concessions de Taïti et du Maroc, n'aura certainement pas laissé échapper l'occasion des épanchements de Windsor pour demander une compensation à sir Robert Peel et pour stimuler sa reconnaissance, il aura fait valoir les exigences des chambres et les périls de sa situation. D'un autre côté, les deux couronnes auront probablement abordé ce sujet délicat, et si les difficultés qu'il comporte sont heureusement résolues, nous pouvons dire dès à présent, sans manquer aux règles constitutionnelles, que la France devra en grande partie ce dénouement à l'impression produite en Angleterre par la royauté de juillet. L'évidence des faits nous met ici à couvert contre le soupçon de flatterie. Si le ministère trouve cette explication peu légitime, on pourra lui dire qu'elle est au moins honorable pour la France, tandis qu'il serait humiliant pour elle d'être forcée de savoir qu'elle doit aux faiblesses de son gouvernement un procédé juste et équitable de l'Angleterre. Entre une explication honorable et une explication humiliante la France aura bientôt fait son choix. Quoi qu'il en soit, si une modification a été demandée à l'Angleterre sur le droit de visite, l'Angleterre n'a pas encore répondu. Ce que l'on a dit de ses intentions, de ce qu'elle exigerait en retour de son procédé, ou bien du genre de modifications qu'elle proposerait, tout cela est inexact ou hasardé. L'Angleterre a gardé le silence jusqu'ici. Du reste, si le cabinet de Londres, au lieu de rendre purement et simplement la liberté au cabinet français, propose une transaction, on peut croire que notre ministère ne se pressera pas de conclure. Ne faut-il pas qu'avant de prendre son parti il tâte la majorité? Ne faut-il pas que M. Duchatel ait compté toutes les voix, et que l'on consulte M. Lefebvre et M. Fulchiron?

Pour ce qui regarde la dotation, il est certain qu'on s'en occupe, il est certain aussi que l'on n'a point de parti pris. M. Muret de Bord et ses amis ne se sont pas encore prononcés. On pourrait se demander pourtant d'où vient le silence des journaux ministériels sur cette grave question, soulevée il y a quatre mois par le ministère avec tant d'apparat, de présomption, d'imprudence et de fatuité. Puisque le *Moniteur* ne parle pas, puisqu'il ne profite pas des arguments du voyage de Windsor, pourquoi la presse ministérielle, délivrée des périls et des ennuis de la concurrence, ne cherche-t-elle pas à convertir ces esprits rebelles de la majorité, ces conservateurs scrupuleux et timides, qu'elle a promis d'instruire et de ramener dans la bonne voie? Ce serait assurément plus vif et plus piquant que ces articles, fort instructifs d'ailleurs sur les lins, sur les cotons, sur les laines, sur l'industrie des fers, sur la Chine, sur les travaux publics de l'Union Américaine, et sur l'émancipation des noirs, auxquels personne ne songe en ce moment, pas même M. le duc de Broglie. En vérité, nous ne comprenons rien à ce silence de la presse ministérielle sur la dotation. Vous verrez que le ministère, pour réveiller son zèle et son courage, sera forcé d'ouvrir lui même dans le *Moniteur* le feu de la polémique.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 3 décembre 1844.

COTON. Arrivés depuis le 29 du courant, de Louisiane et Mississipi 19517 balles, Tennessee et North Alabama 4, Arkansas 414, Mobile 37, Lac 200, Texas 236—ensemble 20347 balles.—Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 7569 balles, Glasgow 714, Trieste 1504, Vera Cruz 1552, Havane 1369, New York 0??, Boston 196, Philadelphie 350 balles.—Ensemble 17,136 balles, ce qui laisse une augmentation dans notre stock de 3,211 balles, et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord de navires non expédiés aujourd'hui, un stock de 141,046 balles.

ETAT DU COTON

1844 Septembre 1er Stock en mains,		13,102
Reçu depuis les trois derniers jours,	20,347	
Reçu antérieurement,	244,566	265,915
		283,017
Expédié les trois derniers jours,	17,136	
Expédié antérieurement,	124,81?	141,971
Stock en mains, ce soir 3 décembre		141,046

En raison de la non réception des nouvelles par le steamer, le marché de samedi dernier ne vit que de faibles demandes, et il n'est fait que 2000 balles dans la journée aux cours précédents. Dimanche, ces nouvelles sont parvenues—et comme l'on connaît leur nature, nous nous bornerons à dire qu'hier les acheteurs se sont présentés en demandant des concessions que les détenteurs ne sont en partie refusé à accorder; aussi, il ne s'est fait que 1500 balles à des prix irréguliers, toutefois en faveur des acheteurs. Aujourd'hui les détenteurs se sont franchement présentés, et il s'est fait 6000 balles à un huitième de cent au dessous des cours qui régnaient lors de l'arrivée des nouvelles européennes. La plus grande partie des achats ont été faits pour compte de maisons anglaises, et le reste pour la France et le Nord.

Les ventes de ces trois derniers jours se sont montées à 18,000 balles, comme suit: 41 balles Louisiane et Mississipi à 6 cents; [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi		Tennessee et N. Alabama	
Inferior	5 @ 5¼	Trash & Inferior	00 @
Ordinary to good ord	5½ @ 5¾	Ordinary	00 @
Middling	6 @ 6¼	Middling	00 @
Good Middling	6½ @ 6¾	Good Middling	00 @
Middling Fair	[illegible]	Middling Fair	00 @
Fair	6¾ @ [illegible]	Fair	00 @
Good fair	6⅞ @ [illegible]	Good fair	00 @
Good & fine	— @ —	Good & fine	00 @

TABAC. Depuis notre rapport de vendredi, il y a eu bonne demande, et les petits lots en feuille qui arrivaient ont obtenu prompte vente, aux anciens prix. Le stock maintenant en vente est tellement limité qu'il est très difficile de pouvoir compléter un chargement. La demande était ces jours derniers, principalement pour Gibraltar et le Nord de l'Allemagne. inférieur 1 1/2 à 2 1/4, ordinaire, 2 1/2 à 3 3/4; bons 3 1/2 à 4c.; première qualité, 4 1/2 à 6, de choix et feuilles de cigarette, 6 1/2 à 7c.

Arrivé depuis le 29 courant 1036 boucauts, expédié dans le même tems, pour New York 170 boucauts, Boston 6, Philadelphie 9?, Norfolk 17, ensemble 29? boucauts.

ETAT DU TABAC

1844—Septembre 1, Stock en main		4,809
Reçu les trois derniers jours,	1036	
Reçu antérieurement,	4,650	5,686
		10,495
Expédié ces trois derniers jours,	290	
do antérieurement,	5,57?	5,866
Stock, ce soir 3 décembre,		4,6??

SUCRE.—Nous avons laissé vendredi dernier notre marché très ferme et très actif. Depuis lors, l'aspect en a totalement été changé, à cause de l'augmentation considérable des arrivages qui ont renforcé notre stock de 3000 boucauts pendant ces derniers jours, ces circonstances ont porté les acheteurs à se retirer du marché, et à y remplir simplement le rôle de spectateur. Les ventes ont été par conséquent de très peu d'importance, elles ont monté à quelques centaines de boucauts seulement. Le stock sur la levée s'est accru de plus de 3000 boucauts, et nous avons laissé le marché aujourd'hui, avec une disposition prononcée à fléchir à une baisse de 1/4 à 1/2, qui cependant ne paraît pas suffisante pour attirer les acheteurs. D'après cela les prix sont très incertains et il est très difficile de les coter avec quelque degré de certitude, néanmoins nous pensons que les chiffres suivants se rapprochent beaucoup de la vérité: inférieur et ordinaire, 5 @ 5 1/2; bon ordinaire, 5 1/2 @ 6, bon, 6 1/2 @ 6 3/4, beau 6 3/4 @ 6 3/4; les lots de fantaisie et le tout premier 6 1/2 @ 6 3/4 par livre; mais il ne se trouve pas sur la place du sucre de cette dénomination. Si le tems se met au beau, il est probable que l'on trouvera plus d'activité sur le marché, car il est à remarquer qu'une portion du chargement qui s'est opéré est due à la pluie qui n'a permis pas aux marchés de tomber. Nous avons entendu parler d'une vente sur habitation—300 boucauts à environ 20 milles au dessus de la ville, à 4 cents.

MELASSES.—Les demandes actives qui ont eu lieu vers la fin de la semaine dernière, ont ralenti le samedi, le marché manquant des symptômes de lenteur, de sorte que la